



Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
Outre-mer, Un an.	15 00	
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION
Rue GERVAIS. en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:
Annonces, la ligne _____ 0 fr 30
Réclames, — 4 00

A BON ENTENDEUR, SALUT!

La politique est une simple balançoire, dans la véritable acception du mot. Avec elle, aujourd'hui vous êtes en haut, demain en bas, tout comme les enfants avec la primitive bascule de la planche en équilibre instable sur un gros caillou. La grandeur qu'elle procure est généralement suivie d'une décadence. Ce n'est qu'une question de délai. Personne ne l'ignore et personne pourtant n'y conforme sa conduite.

A Saint-Pierre, notamment, où il est démontré par l'expérience que la minorité d'une Assemblée élue doit à un moment donné, en devenir la majorité, et où il est acquis que le vainqueur sera à son tour et à brève échéance le vaincu, il y aurait non seulement habileté, mais encore prudence, pour ceux que ni leur tempérament, ni les nécessités de leur situation ne poussent dans la mêlée, à rester spectateurs impartiaux des luttes engagées.

La neutralité passe souvent pour de la bienveillance et ils n'auraient rien à redouter du triomphateur. Tandis que s'ils ont nettement pris position, ils s'exposent à des représailles, nous dirons même à de justes représailles.

Nos dissensions intestines de ces derniers mois ont été malheureusement très violentes. Il nous faut néanmoins reconnaître que les trois quarts des fonctionnaires de la colonie se sont renfermés dans une correction d'attitude aussi stricte que louable. Nous l'avons constaté et nous le constatons encore avec plaisir.

Mais ceux qui n'ont pas jugé bon d'imiter cet honorable exemple, ceux qui ont refusé d'entendre la voix, d'obéir aux volontés du suffrage universel et qui se sont maladroitement mis à la remorque d'un groupe d'individualités dont l'élection en Avril 1888 n'a été que le résultat d'une surprise, ceux-là, ils restent les seuls

à ne pas le comprendre, agiraient sage-ment en débarquant sans bruit de la galère.

S'ils persistaient à prolonger les hostilités et à frapper sournoisement leurs coups, au lieu de déposer les armes, autant, à cette heure, nous sommes portés à faire litière des froissements du passé, autant à l'heure du succès final, nous serions implacables dans notre revanche.

Qu'on ne croie pas que nous formulions ici une vaine menace. Quand, dans quelques semaines, dans quelques jours peut-être, nous tiendrons le balai, nous saurons nous en servir de façon à prouver carrément qu'aux Iles Saint-Pierre-Miquelon comme ailleurs, il est préférable d'être du côté du manche.

SAINT-FRANÇOIS.

CHRONIQUE

Les choses les plus vraies sont celles qui se répètent le plus souvent: c'est pour cela que l'axiome qui dit que « l'expérience s'acquiert au dépens des années » étant celui d'hier, est celui d'aujourd'hui et de demain.

Tout homme qui reste sur le terrain du sens commun est tenu de reconnaître que les jugements sains sont les esclaves du bon sens et de la raison.

C'est en vertu de cette logique, que j'apprécie et discute froidement les situations devenues fausses, situations reposant sur des faits et précédents à rectifier.

L'on peut avoir diverses manières de voir, différer d'opinion et n'en pas moins rester pour cela homme.

Si de la discussion jaillit la lumière c'est que cette discussion permet d'approfondir le sujet qui vous intéresse et, par son développement, apporte une appréciation saine.

Nous sommes tous d'accord sur un point, c'est que le progrès envahit toutes les contrées et que ce progrès comporte des conséquences. Il se retourne souvent contre des situations acquises et c'est alors que l'intérêt général s'impose en ne craignant pas le sacrifice des intérêts particuliers.

Le progrès se révèle non seulement sous la forme scientifique mais surtout sous la forme sociale. Si une industrie craint d'être, chaque jour, ruinée par une invention nouvelle, le privilége politique est sacrifié par le suffrage universel.

Autrefois le prestige acquis par l'élection d'un représentant était suffisant pour que celui-ci pût faire ce que bon lui semblait; aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Les honneurs comportent les charges et l'intérêt général veut qu'elles soient consciencieusement remplies.

Il n'est plus possible malgré une capacité surnaturelle, de tromper les masses en voulant faire leur bonheur malgré elles. Se déclarer le maître par la substitution de sa volonté à celle d'un pays est une erreur dont les conséquences sont graves. Il n'est pas prudent, dans cet ordre d'idées de mettre à l'épreuve l'indépendance des hommes qui sacrificeraient tout pour ce bien qui est le seul inaliénable. Ne pas se sentir indépendant, n'est pas être homme. Autant reconnaître que l'esclavage est rétabli.

L'éducation des masses se fait précisément sur ce droit qu'à chacun de penser comme il veut. Sur ce droit d'être administré comme il l'entend. Une seule autorité qui est indiscutable s'impose, c'est le respect de la légalité. Les gens sensés ne l'ont jamais mise en doute; n'en sont sortis que ceux qui par abus de pouvoir l'ont transgressée pour les besoins d'une cause.

Nous n'avons jamais demandé pour la colonie que le droit commun, et ce serait réellement nous prendre pour naïfs que de nous vouloir faire croire que tout n'a été d'une correction parfaite.



Le temps des croquemitaines est passé. Il faut que chacun se sente bien pénétré que c'est par l'indépendance seule qu'un peuple est fort, et que la conséquence de cette indépendance est la sauvegarde de l'intérêt général remplaçant l'intérêt privé dont la table comporte un nombre de couverts trop restreint.

CURTUS.

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 novembre

M. le maire donne lecture au Conseil d'une lettre du 22 novembre du Directeur de l'Intérieur qui demande d'urgence l'autorisation d'entreprendre divers travaux au Réservoir de l'Etang du pain de sucre, travaux dont le but consisterait à étancher le barrage-Est, afin de le mettre en état de retenir la masse d'eau qui doit y être amenée par le siphon de Richet-pomme.

Le Conseil constate d'abord avec regret que c'est là un nouvel empiétement du Conseil général et de l'Administration sur les attributions dévolues au Conseil municipal; que cet empiétement se traduit par une subvention d'un caractère municipal se chiffrant par 2000 francs à ajouter à 50,000 francs de subvention analogues votées dans les mêmes circonstances par le Conseil général réduit à six membres: contradiction flagrante, du reste, avec les principes financiers émis par monsieur le Gouverneur p. i. qui a demandé et obtenu du Conseil général la suppression de toutes les subventions faites à la commune de St-Pierre.

Revenant à la demande d'autorisation formulée par l'Administration, le Conseil municipal déclare ne devoir pas s'opposer au projet d'amélioration du réservoir de l'étang du Pain de sucre, laissant bien entendu à qui de droit la responsabilité entière d'une exécution de travaux de maçonnerie à faire en plein hiver et la charge de n'apporter aucun trouble dans le service actuel des eaux de la ville.

Quant au *trop plein*, le Conseil se voit cependant forcé de s'opposer au changement du déversoir pour deux raisons la première, c'est que tel qu'il fonctionne, il alimente en toute saison l'abattoir qui est un service public dépensant beaucoup d'eau; la seconde, c'est qu'en le dirigeant à l'est, il inonderait cette partie de la ville et détruirait des rues d'un entretien difficile et dispendieux par la pente naturelle du terrain.

M. le maire est chargé de faire connaître à l'Administration à bref délai dans

quelles conditions il a été fait accueil à la demande d'autorisation introduite.

M. le maire communique à ses collègues une deuxième lettre de l'administration, dans laquelle cette dernière porte à la connaissance du Conseil qu'elle ne pourra fournir aucune communication au sujet de l'établissement du budget avant que le Conseil privé n'ait délibéré et statué sur la validité des travaux parlementaires du Conseil général à sa dernière session.

Devant cette absence de documents la continuation de la session est renvoyée à mardi prochain 7 heures 1/2, afin de voir s'il y a lieu de s'occuper de la question quand le Conseil sera plus au complet.

L'heure étant avancée, la séance est levée et ont les membres présents signé après lecture.

Séance du 25 novembre 1890.

M. le Maire donne lecture au Conseil de la réponse qu'il a faite à l'administration au sujet de l'autorisation qu'elle sollicitait, afin d'entreprendre certains travaux au Réservoir de l'étang du pain de sucre. A nouveau il donne également connaissance, à cause des absents, de la lettre de l'administration qui déclare n'être pas à même de fournir de communication à l'assemblée municipale au sujet de l'établissement du budget, avant que le conseil privé n'ait statué. C'est pour la suite à donner à cette lettre que la continuation de la séance a été renvoyée à ce jourd'hui mardi, afin de prendre telle décision qu'il appartiendra.

Après diverses explications échangées entre les membres du Conseil sur la situation faite à la commune par la suppression de l'octroi de mer, des patentnes et de l'impôt, ses principaux revenus, M. Clément s'exprime en ces termes et formule les propositions suivantes:

Messieurs:

« A notre session d'août dernier, nous avons, sur l'invitation qui nous en était faite par l'administration supérieure, établi notre budget pour 1891, rompt ainsi avec l'usage consacré depuis que la colonie a été dotée d'institutions municipales et d'après lequel le budget se votait à la session de novembre.

« L'administration supérieure nous demandait un budget qui fut, en quelque sorte, dans sa récapitulation générale, le budget type de l'avenir, au moins pour quelques années.

Nous l'avions discuté et, après une étude approfondie, voté tel qu'il devrait être dans son chiffre total, pour une ville comme la nôtre dont les dépenses vont sans cesse grossissant par suite de l'aug-

mentation de sa population et de l'extension rapide qu'elle prend de jour en jour. Nous avons ainsi évalué les dépenses 171.000 francs alors que nous ne pouvions inscrire que 107.000 de recettes à notre disposition.— Ce chiffre de 107.000 francs, est celui que nous a laissé l'administration supérieure actuelle. Je pense que, pas plus que moi, vous ne prendrez au sérieux la suppression des patentnes et de l'Impôt foncier, dont les 2/3 du produit constituaient l'une de nos plus grosses recettes, suppression votée par la minorité infime du conseil général qui, dans sa soif de vengeance contre la commune de Saint-Pierre, ne s'est pas aperçue que la démission collective de cinq conseillers, donnée avant l'ouverture de sa première séance, l'avait rendue incapable au premier chef de délibérer légalement (art. 30 du décret du 2 avril 1885).

L'administration ayant rompu l'équilibre de notre budget par la suppression de l'octroi de mer, il lui incombaît le devoir de le rétablir en mettant à notre disposition de nouvelles ressources.

Ce lui était facile, sans chercher à créer de nouveaux droits, que la crise commerciale n'aurait pu supporter. Elle n'avait qu'à rétablir l'octroi de mer que, d'accord avec des énergumènes en délire, elle avait supprimé d'un cœur si léger, sans en peser les conséquences d'où 35.000 et à nous abandonner le 1/3 du droit sur les alcools, droit qui n'est en réalité qu'un octroi de mer (et qui dit octroi de mer dit Recette communale), soit, en se basant sur le chiffre de 116.000 fr. à son budget de 1891, en chiffres ronds. . . . 35.000

Elle nous aurait ainsi accordé 70.000 fr. de ressources qui auraient même laissé un boni de 6 000 fr.

Qui s'en serait plaint?

Pas la population assurément, dont le seul intérêt est de voir la municipalité fonctionner avec régularité.

Quelle a été la conduite de l'administration supérieure?

Elle a répondu à notre délibération par un arrêté du 29 septembre, dont je me dispense de qualifier ici les considérants et les attendus, nous convoquant pour le 8 octobre, en session extraordinaire à l'effet de délibérer sur les tarifs de l'octroi de mer pour équilibrer notre budget de 1891.

(à suivre).

AU PALAIS.

Jeudi dernier comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Saint-Pierre deux de

nos concitoyens prévenus d'avoir enfreint les dispositions des arrêtés de 1860, 1869 et 1888 qui interdisent l'usage de la ligne de fond à moins de neuf milles des côtes.

L'un des contrevenants, tout en avouant s'être servi de l'engin trouvé dans son wary a prétendu que cet engin n'était pas une ligne de fond. Il a été condamné en 25 francs d'amende.

L'autre, pour lequel je plaidais, a reconnu qu'il avait péché à la ligne de fond, mais à dix milles environ au large.

Comme le témoin produit par le ministère public, un gendarme qui n'avait rien vu, ne contredisait en rien cette déclaration, j'ai tenté de démontrer au tribunal que l'usage de la ligne de fond n'était prohibé par la législation locale qu'autant qu'il était pratiqué à moins de neuf milles des côtes, il devait être, à CONTRARIO, autorisé dès qu'il était pratiqué au delà de cette zone. Subsidiairement, j'ai soutenu que les arrêtés invoqués à l'encontre de mon client étaient sans application possible en l'espèce, les eaux de la mer, à la distance de neuf milles, échappant de la façon la plus complète à la juridiction des tribunaux français.

Le tribunal n'a pas admis ma manière de voir et, décidant que la présence à bord d'une embarcation d'une ou de plusieurs lignes de fond constituait la contravention prévue et punie, a prononcé une condamnation en 50 francs d'amende. Je n'ai même pas obtenu les circonstances atténuantes !

*

Mardi a eu lieu le mariage de M. E. Sasco, commis-greffier des tribunaux, greffier par intérim, fils d'un agréé décédé il y a quelques années, avec mademoiselle Marie Cormier, qui appartient à une des plus anciennes familles de la colonie.

Les témoins de M. E. Sasco étaient son collègue du greffe et maître, M. C. Siegfriedt, juge-président par intérim du tribunal de première instance, et M. M. Caperon.

Tous ceux qui touchent de près ou de loin au monde judiciaire assistaient à la bénédiction nuptiale.

**

M^e Alexandre Behagel doit quitter prochainement Saint-Pierre. Il va demander au ciel plus élément de la Mère-Patrie le rétablissement de sa santé ébranlée. Je ne veux pas le laisser partir sans rendre un hommage public à sa probité, à sa haute expérience des choses du droit: ainsi qu'à l'indépendance de son caractère. Il n'a cessé de me donner l'exemple de la plus loyale fraternité, de celle à laquelle on ne fait jamais appel en vain et qui ne ménage ni les services ni les bons conseils, et il me sera permis d'ajouter que les magistrats du siège, auxquels sa collaboration a été souvent précieuse ont pu se convaincre qu'aux qualités du cœur il savait joindre celles de l'esprit.

Je souhaite à M^e Alexandre Behagel un heureux voyage et une rapide guérison, suivie d'un prompt retour parmi nous.

François COUTURIER

VARIÉTÉ

Noël ! Noël ! les Terreneuvas !

C'est maintenant le plus gros événement de l'hiver : le retour des Terreneuvas.

D'abord il sont arrivés des centaines par le grand vapeur *Électrique*. Puis les petits voiliers ont paru; maintenant ils se succèdent chaque jour plus nombreux. Avec la marée, on les voit qui entrent dans le bassin, à la queue leu leu. Ils vont bien vite s'amarre à quai et débarquent sans retard leur bouillante cargaison de mathurins qui brûlent de la très-légitime impatience de sentir sous leur botte le bon plancher des vaches.

Le retour des Terreneuvas ! C'est là une curieuse étude pour celui qui goûte les mœurs originales de notre pays : c'est là aussi un séduisant tableau, tout empreint d'un charme pittoresque pour celui qui va flâner, ces temps-ci, sur nos quais, en quête de vrai et sincère réalisme.

Toute la famille du Terreneuvas — du gars — est là, au complet, autour du bateau qui vient d'accoster. On dirait un village tout entier. Il y a là des chapelets de marmots : vraies poussées de champignons ; des petites vieilles, au nez pleurnicheur, qui tremblotent sous leurs grandes coiffes et piétinent sur place, dans leurs grands sabots ; des jeunes cossues, accortes, pimpantes, en bottines vernies et en bonnets de dentelle.

Et tout cela grouille, s'agit, houle, crie et pousse de rire ! Et tout cela traîne, hale, hisse les fameux coffres, sous l'œil austère des douaniers ! Et on va, sans lésiner, des triples embrassades sur les deux joues, à gauche, à droite, et derechef à gauche ! Et les triples embrassades claquent joyeusement, quasiment comme des coups de fouets !

Et on grimpe dans la guimbarde, toute la famille, en tas, pêle-mêle. Dame ! dans une guimbarde du Clos-Poulet, où il y a place pour dix, il y a bien place pour vingt ! Eh bien donc cocote ! En route, pour Cancalé.... En route, pour le pays !

Et le pays est à la joie ! Noël ! Noël ! les Terreneuvas ! Pensez donc ! Ce sont les mariés, les enfants, les fiancés qui sont enfin rendus ! Ce sont tous les beaux et forts gars de la côte, si impatiemment attendus, qui vont être pour cinq mois à l'abri de la rageuse voracité du Grand-Banc, l'orgre insatiable, le mangeur de tout ce qui est la vie, l'espérance, la force, le gagne-pain du pays ?

Ah ! on vous tient les gars, on ne vous lâchera pas de sitôt ! Vous avez eu tant de misère.

Quand nous autres, cet été, nous avions le ciel clair, la chaleur, la mer bleue, vous grelotiez, là-bas, dans vos surouas, et vos pauvres doigts, bien engourdis, avaient à peine assez de force pour lancer les longues tautes, loin, à travers les couches blafardes des froids brouillards qui vous enserraient.

Quand nous autres, cet été, nous avions les verdures emplies d'oiseaux et de chantiers, vous autres, les gars, dans vos petits doris, vous n'aviez d'autres chansons que les déchirements du vent, les colères de la mer, les tristes coups de cloche tintant

dans la brume, les cornets d'alarme hurlant longuelement comme les lointains hululements des oiseaux qui crient la mort.

Quand nous autres, cet été, nous fauchions les moissons qui sentent bon, vous autres, les gars, là-bas, vous viviez au milieu des détritus de morues sanguinolentes et des senteurs d'huile, âcres et nauséabondes.

Mais bast. C'est fini, la misère, encore pour une fois. Maintenant c'est la joie, le bon temps, la saison des joyeuses emplettes, l'heure des accordailles et des belles noces. La fiancée a conservé bien religieusement le petit magot de son promis que celui-ci, en partant, lui avait laissé selon la vieille coutume.

La robe de mariée est prête depuis longtemps. La belle coiffe de dentelle, toute blanche, toute droite dans l'empois, attend dans la grande armoire; les bancs sont publiés et les violons s'accordent.

Noël ! Noël ! les Terreneuvas ! chante tout le Clos-Poulet.

Et moi, je répète : Noël ! Noël ! les Terreneuvas !

Pourtant les Terreneuvas, ce sont les hirondelles d'hiver. Plein leurs grands coffres que je lorgne avec méfiance, ils nous apportent emmagasinée une provision de brouillards, de temps froids, d'onées, de frimas; les souvenirs, les seuls souvenirs, les seuls bibelots du pays qu'on apporte de Terre-Neuve.

Et quand les grands coffres vont s'ouvrir tout cela, à qui mieux mieux, va éclater, s'éparpiller, se déchaîner à travers le Clos-Poulet.

Qu'importe ! les gars sont revenus. L'hiver qui nous apportent, mais c'est pour eux le printemps !

Alors, qu'ils soient les bienvenus ! Noël ! Noël ! les Terreneuvas !

NOGUETTE.
(Le Salut).

LA FRANCE D'OUTRE-MER

LE BUDGET DES COLONIES.

Avant de commencer, avec le lecteur, ces voyages hebdomadaires que nous avons l'intention de lui faire accomplir, — sans qu'il bouge de son fauteuil, — à travers nos diverses colonies anciennes ou nouvelles, il est indispensable d'examiner sommairement l'ensemble du budget.

Les crédits d'abord demandés par le gouvernement pour 1891 s'élevaient au chiffre de 55,748,920 francs. Mais après l'étude de ces demandes par la commission du budget et entente avec le sous-secrétariat d'État aux colonies, malgré certaines augmentations résultant de l'application de diverses lois votées par le Parlement, des réductions assez fortes ont pu être opérées sur plusieurs chapitres; en sorte que le montant définitif des dépenses coloniales pour 1891 ne dépasse

sera pas la somme de 53,550,853 francs. Il convient de remarquer que les dépenses de l'Algérie et des pays de protectorat, qui ont leurs budgets séparés, ne sont pas comprises dans le chiffre ci-dessus.

On sait que le ministère des colonies, annexé pendant longtemps à la marine qui avait conquis et organisé tous nos établissements d'outre-mer, a été rattaché depuis quelque temps au département du commerce et de l'industrie.

A propos du gouvernement des colonies, le rapport demande que la direction de leur politique extérieure ne soit pas livrée à l'humeur parfois aventureuse des gouverneurs, mais qu'elle soit réglée par le Conseil des ministres après une entente du département des colonies et de celui des affaires étrangères. De même pour la politique intérieure, seul le ministre des colonies, dit le rapporteur, a qualité pour fixer la législation et le régime économique, pour déterminer le but que doit atteindre la domination.

Dans la politique intérieure comme dans la politique extérieure, aucun programme n'est arrêté, chacun agit à sa guise et les gouverneurs ont le plus souvent pris une initiative qui ne leur appartenait pas. Par contre le gouvernement métropolitain intervient beaucoup trop souvent dans les moindres affaires locales. « Il faut donc, conclut l'auteur, que le Parlement arrête la politique coloniale à suivre, en détermine le programme et en fixe les bases par une loi organique. »

Passant aux critiques de détail, le rapport se plaint que les frais généraux d'administration absorbent une portion considérable des ressources dans nos établissements secondaires. A Saint-Pierre et Miquelon, par exemple, la dépense par habitant est de 5 fr. 90 et la proportion sur les recettes est de 90/0. A Mayotte, la dépense est de 3 fr. 50 par habitant et la proportion sur les recettes de 16 fr.

Au lieu d'installer dans ces petites possessions un gouvernement complet avec tous ses rouages coûteux, le rapporteur dit avec raison qu'il aurait suffi d'une simple municipalité avec un délégué du pouvoir central. Les revenus locaux ne suffisant pas à payer ces dépenses excessives, elles sont soldées en partie par des subventions métropolitaines. Quant aux colons et aux commerçants surchargés d'impôts et exposés aux vexations d'argent inoccupés, ils émigrent et vont chercher ailleurs une terre plus hospitalière et plus productive.

(*Le Petit Journal*)

SOCIÉTÉ MUSICALE

La soirée dansante offerte à ses Membres honoraires par la Société Musicale aura lieu le 6 décembre prochain à 9 heures, dans les salons du Café du Midi.

Une invitation personnelle est adressée à chacun.

Une grande soirée-concert suivie d'une Tombola au bénéfice des pauvres aura lieu le Samedi 20 décembre prochain.

Une affiche donnera le détail de cette fête sous le patronage de la Société Musicale.

La Société Musicale se fera entendre à l'occasion de sa fête patronale Ste-Cécile dimanche prochain, 30 novembre, à la grand Messe à 10 heures 1/2.

PROGRAMME.

- | | |
|----------------------------|----------|
| 1. La Fête Dieu, marche. | GAUDNER. |
| 2. Nabucco, gde fantaisie. | VERDI. |
| 3. Les Rameaux (Hymne). | FAURE. |
| 4. Allegro Militaire. | |

C. V. LIORAT.

Propriétaire Gérant, A. Lemoine

ANNONCES.

A LOUER

Une maison à rez-de-chaussée avec terrain derrière

S'adresser à M. LE CHEVALIER, charpentier.

AVIS.

M. Michel Arnaud, à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un atelier de erblanterie chez M. J.-B. Lafitte ainé, quai du Commerce.

Les travaux qui lui seront confiés seront exécutés avec célérité.

Prix très modérés.

A LOUER

présentement

Une belle maison à étage située rue Bisson



comportant:

Huit appartements, cave et cour
S'adresser à M. J.-M. LAVISSION

La PHARMACIE C. V. LIORAT
est transférée coin des rues
BISSON et JACQUES-CARTIER.
Ancienne maison LECHARTIER.

A VENDRE



Une propriété située à Saint-Pierre,
rue de la Fauvette
consistant en un terrain de
trois cent seize mètre carrés de superficie
avec maison sur cave.
Jardin, fontaine et ruisseau.

Prix : 2500 francs.

Facilités.

S'adresser à M. F. COUTURIER, agréé.

LA REVUE NATIONALE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET COLONIALE

ABONNEMENTS :

Pays de l'Union postale, 1 an. 7 fr. 00
Pays hors l'Union postale, 1 an. 8 00

Pour les abonnements, s'adresser à
M. A. Lemoine, rue Gervais, Saint-Pierre
Miquelon.

A VENDRE

Un beau volume : L'EXPOSITION

ANNÉE 1889.

S'adresser au bureau du Journal.

Terre — Imp. Albert Lemoine.